

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients.

Aujourd'hui CER c'est :

550 Etablissements
39 Formations
1700 Voitures
200 000 Elèves formés
2 000 Professionnels
60 Poids Lourds
450 Véhicules

CER VOGELGESANG

17 rue des Forgerons

57915 WOUSTVILLER

03 87 09 90 44

didier.vogelgesang@cegetel.net

DUREE DE LA FORMATION

20 heures (minimum légal obligatoire)

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
CER VOGELGESANG
17 rue des Forgerons
57915 WOUSTVILLER

DATE(S) : Nous consulter

TARIF : Selon évaluation de départ

Version du 26.04.2023

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le permis B permet la conduite de :

- Véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises.
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Une formation théorique du permis B

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Le conducteur.
- Les autres usagers de la route.
- La responsabilité.
- Les éléments mécaniques et sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les précautions à l'égard des occupants.
- Les principales règles de circulation routière.
- La route.
- L'environnement.

Une formation pratique du permis B

Les 4 grandes compétences enseignées :

1. Maîtriser le véhicule à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul

- Connaître les principaux organes de la voiture, les principales commandes et le tableau de bord :
 - Savoir les situer et connaître leur principe de fonctionnement.
 - Savoir contrôler les niveaux.
- S'installer au poste de conduite :
 - Sièges, rétroviseurs, vitres, passagers.
 - Connaître l'importance du rôle de la ceinture.
- Regarder autour de soi :
 - Angles morts, rétroviseurs, regard.
- Agir sans mettre en danger les autres ou soi-même :
 - Savoir entrer dans la voiture, en sortir et démarrer en sécurité.
- Avertir les autres usagers :
 - Savoir quand et comment utiliser les avertisseurs.

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

- Démarrer et s'arrêter.
- Tenir et tourner le volant :
 - En ligne droite et en courbe.
- Utiliser la boîte de vitesses :
 - Avoir des notions sur l'utilisation et le fonctionnement.
- Diriger la voiture, en avant et en arrière, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire :
 - Savoir contrôler la direction et maintenir la trajectoire.
 - Savoir doser l'accélération et le freinage.
 - Savoir-faire une marche arrière.

2. Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale.
- Rechercher les indices utiles.
- Utiliser toutes les commandes :
 - Savoir automatiser la coordination et l'enchaînement.
- Adapter sa vitesse aux situations :
 - Savoir choisir et modifier son allure.
- Choisir la voie de circulation :
 - Savoir se placer.
 - Connaître et respecter les voies spécialisées.
- Maintenir les distances de sécurité :
 - Savoir évaluer les distances, pour suivre, croiser et dépasser.
 - Etre capable de maintenir les distances de sécurité.
- Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction.

3. Circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération

- Evaluer les distances et les vitesses :
 - En fonction des situations de conduite.
 - Par rapport aux autres véhicules.
- Evaluer les distances d'arrêt :
 - Distance d'arrêt, temps de réaction, distance de freinage.
 - Savoir s'arrêter à un endroit précis.
- Tenir compte du gabarit de la voiture :
 - Connaître la largeur, la longueur et la hauteur du véhicule.
- S'arrêter, stationner :
 - Connaître la réglementation.
 - Savoir manœuvrer.
- Croiser, dépasser, être dépassé :
 - Savoir où, quand et comment dépasser et ne pas dépasser.
 - Etre dépassé.

PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

- Passer un virage :
 - Savoir évaluer les difficultés d'un virage.
 - Avoir des notions sur le freinage et la force centrifuge.
 - Savoir se comporter à l'égard des diverses catégories d'usagers.
 - Suivre un itinéraire :
 - Savoir préparer un parcours, prévoir des pauses.
 - Avoir des notions sur les effets de l'alcool :
 - Connaître l'influence sur la conduite.
 - Connaître les risques et les sanctions.
4. Connaître les situations présentant des difficultés particulières
- S'insérer dans une circulation rapide :
 - Savoir évaluer les distances et les vitesses des autres véhicules.
 - Observer.
 - Conduire en agglomération, dans une circulation dense.
 - Conduire dans une file de véhicules :
 - Savoir changer de direction et anticiper.
 - Adapter la conduite à des conditions où la visibilité est réduite, notamment la nuit :
 - Nuit, intempéries et environnement.
 - Adapter la conduite à des conditions où l'adhérence est réduite :
 - Pluie, neige, verglas, vent et force centrifuge.
 - Conduire en montagne :
 - Croiser, dépasser, s'arrêter, utiliser le frein moteur.
 - Avoir des notions sur les effets de la fatigue :
 - Connaître les signes et les effets.
 - Savoir y faire face.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

Âge

Vous devez avoir au moins 18 ans.

Posséder l'ASSR ou l'ASR

Si vous êtes né après 1987 et que c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez, vous devez être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) ou l'attestation de sécurité routière (ASR).

Épreuve théorique générale (examen blanc en cours de formation) Taux de réussite 2022 = 85%

Vous devez d'abord passer une épreuve théorique générale, le code.

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité valide ou périmée depuis moins de 2 ans.

Vous recevez les résultats par courrier postal ou électronique le jour même.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à partir de la date d'obtention du code, passer l'examen pratique de conduite.



PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B

Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

Si vous êtes déjà titulaire d'un autre permis de conduire, comprenant code et conduite, depuis moins de 5 ans, vous ne passez que l'épreuve de conduite.

Le bénéfice du code reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie du permis de conduire.

À savoir : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique réussie dans un autre pays.

Épreuve pratique Taux de réussite 2022 = 60%(en B traditionnel et Conduite supervisée) / 81.25% (AAC)

Après la réussite du code, vous pouvez vous présenter à l'épreuve pratique.

Le jour de l'épreuve, vous devez vous munir d'une pièce d'identité valide (ou périmée depuis moins de 2 ans).

Compétences évaluées :

- Le respect des dispositions du code de la route,
- Votre connaissance du véhicule,
- Votre maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule,
- Votre capacité à assurer votre propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et anticiper les dangers,
- Votre capacité à appliquer les règles de sécurité dans les tunnels,
- Votre degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
- Votre capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers.

Déroulement de l'épreuve (examen blanc en cours de formation)

L'épreuve dure 32 minutes. Vos documents d'examen sont vérifiés.

Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

Un test de vue est réalisé. Vous en êtes dispensé si vous avez passé une visite médicale préalable. En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour que vous soyez convoqué pour un contrôle médical.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule,
- La réalisation de deux manœuvres différentes : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour...).

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...).

À noter : si vous passez l'épreuve sur un véhicule muni d'un embrayage ou d'une boîte de vitesse automatique, vous ne pourrez conduire que ce type de véhicule sauf avis favorable contraire d'un expert agréé (la mention de la conduite uniquement en automatique sera portée sur le permis de conduire).

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : Pour toute information sur l'accessibilité, Vous pouvez vous adresser à notre référent handicap : didier.vogelgesang@cer-reseau.com